

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 196**23 mars 1999****SOMMAIRE**

(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	page 9390	JBT Transport, S.à r.l., Remich	9387
Five Arrows Global Fund S.A., Sicav, Luxbg	9362	Kelly S.A., Luxembourg	9386, 9387
Fixmer, S.à r.l., Luxembourg	9364, 9365	Konin International S.A., Luxembourg	9389
Flandria Real Estate Company, S.à r.l., Luxembourg	9364	Kornsäs Re S.A., Luxembourg	9388
Fondinvest Pack 1 S.A., Luxembourg-Kirchberg	9365	Kredietrust Luxembourg S.A., Luxembourg	9390
Fortress Re S.A., Luxembourg	9367	Leisure Invest, S.à r.l., Luxembourg	9388, 9389
(Jean) Fortunato, S.à r.l., Hagen	9367	Lis Finance S.A., Luxembourg	9391
Fratel A S.A., Luxembourg	9365	Lonimag S.A., Luxembourg	9391
Ganeça Holding S.A., Luxembourg	9368	LSL S.A., Luxembourg	9387, 9388
Gan, S.à r.l., Pétange	9367	Luxcaropose, S.à r.l., Hagen	9390
Gazeautherme, S.à r.l., Luxembourg	9368	Lux-Garantie, Sicav, Luxembourg	9393
General Venture Capital II Holding S.A., Luxembourg, Luxembourg	9368	Lux-Post S.A., Luxembourg	9391
General Venture Capital IV Holding S.A., Luxembourg, Luxembourg	9368	Luxrenta Holding S.A., Luxembourg	9391, 9392
Geranium S.A.H., Luxembourg	9369	Magalas S.A., Luxembourg	9392, 9393
Gerogest, S.à r.l., Bridel	9369	Maison Kasel, S.à r.l., Mertzig	9389
Gespa S.A., Luxembourg	9371	Maison Stemper, S.à r.l., Mersch	9395
Gestion Indosuez Franc, Sicav, Luxembourg	9370	Mc Kechnie Investments, S.à r.l., Luxembg	9396, 9397
Ginor Holding S.A., Luxembourg	9369, 9370	Mecanair S.A., Luxembourg	9398
Graphilux, S.à r.l., Luxembourg	9375	Medigra S.A., Luxembourg	9395
Hagströmer & Qviberg (Luxembourg) S.A., Luxembourg	9375	Melkat S.A., Luxembourg	9400
Hal Investments Luxembourg S.A., Mensdorf	9374	Midlux, S.à r.l., Luxembourg	9398, 9399
Haschem S.A., Luxembourg	9377	Miller & Portland S.A., Luxembourg	9400
Haver, S.à r.l., Luxembourg	9368	Miniato Trade S.A., Steinfort	9400
H-Caribbean Investment S.A.H., Luxembourg	9371	Montbrun, Ernst & Young, S.à r.l.	9401
Holding Investment Venture S.A., Luxembourg	9378	MPCMA S.A., Luxembourg	9400
HSBC Napt Luxembourg S.A., Luxembourg	9375	Multi-House S.A., Esch-sur-Alzette	9402
Hypo Capital Management Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg	9376	Navarin S.A., Luxembourg-Kirchberg	9403
Iberian Hy-Power S.A., Luxembourg	9383, 9384	Navicom S.A., Luxembourg	9401, 9402
Iena International S.A., Luxembourg	9379	Nukol S.A., Luxembourg	9405
Illinois Investments S.A., Luxembourg	9380, 9383	Parginor S.A., Luxembourg	9403, 9404
Imatix, S.à r.l., Luxembourg	9379	Partegen S.A., Luxembourg	9405, 9406
Immogolf S.A., Luxembourg	9380	Pharmacia & Upjohn S.A., Luxembourg	9407
Insutrel S.A., Luxembourg	9384	Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	9399
Interbuild S.A., Luxembourg	9384, 9385	Progimmo S.A., Luxembourg	9407, 9408
Interfirst, Sicav, Luxembourg	9385	Project Development International Corporation S.A., Luxembourg	9406
Interpneu, S.à r.l., Luxembourg	9386	(La) Relatière Holding S.A., Luxembourg	9390
Investal S.A.	9386	Texall Invest S.A., Luxembourg	9397
Ipsso Facto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9386	Tractel Group Management, S.à r.l., Luxembourg	9404

**FIVE ARROWS GLOBAL FUND en liquidation, Société anonyme,
sous le régime d'une société d'investissement à capital variable.**
Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 40.619.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of FIVE ARROWS GLOBAL FUND, in liquidation, a société anonyme qualifying as société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 40.619, hereinafter the company.

The meeting was opened at 3.00 p.m., Mr Timothy J.-P. Miles, sous-directeur de banque, residing at Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Véronique Jean, employée de banque, residing at Volmerange-les-Mines (France).

The meeting elected as scrutineer Mrs Elise Lethuillier, employée de banque, residing at Luxembourg.

All here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Report of the Auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation).

2. Discharge of the Board of Directors.

3. Discharge of the Liquidator and the Auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation).

4. Completion of the liquidation.

5. Distribution of the net proceeds of the liquidation to the Shareholders and deposit of the net proceeds of the liquidation which are unclaimed (if any) with the Caisse de Consignation according to the Law.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on December 15, 1998, as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of - 1,220,623.73 - shares existing on December 23, 1998, - 888,422.22 - shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The resolutions have to be passed by a simple majority of all the shares present or represented; each share is entitled to one vote.

V. An extraordinary general meeting of the shareholders held before Maître Reginald Neuman, prenamed, on December 7, 1998, nearing publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as Liquidator BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, a société anonyme, with head office at Luxembourg, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The same extraordinary general meeting instructed the Liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which was held on December 15, 1998, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on December 23, 1998.

An extraordinary general meeting held under private seal on December 15, 1998, took knowledge of the report of the Liquidator and appointed as Auditor to the liquidation FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Réviseurs d'Entreprises, with head office at Luxembourg.

The chairman gives lecture of the report of the auditor. This report concludes to the approval of the accounts of liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the Reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors and to the auditor in office until the date of liquidation.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the company has definitely ceased to exist.

The meeting decides that the books and documents of the company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the company in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Fifth resolution

The meeting decides that the net proceeds after liquidation shall be paid to the shareholders and that proceeds which are unclaimed for shall be transferred to the Caisse de Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business, the meeting is terminated at 3.15 p.m..

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FIVE ARROWS GLOBAL FUND, en liquidation, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.619, ci-après la société.

L'assemblée est ouverte 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Timothy J.-P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elise Lethuillier, employée de banque, demeurant à Luxembourg

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du Rapport du Commissaire à la liquidation.

2. Décharge à donner au Conseil d'Administration.

3. Décharge à donner au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation.

4. Clôture de la liquidation.

5. Distribution du solde net de liquidation aux actionnaires et dépôt de tout solde de liquidation non réclamé (s'il y en a) à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 15 décembre 1998, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les - 1.220.623,73 - actions existantes au 23 décembre 1998, - 888.422,22 - actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 7 décembre 1998, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur la BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

La même assemblée générale extraordinaire chargea le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue le 15 décembre 1998 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 23 décembre 1998.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 15 décembre 1998 prit connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises de l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la distribution du solde net de liquidation aux actionnaires et le dépôt de tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse de Consignation, conformément à la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt mille (20.000,-) francs.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. J.-P. Miles, V. Jean, E. Lethuillier, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

R. Neuman.

(03062/226/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 1999.

FLANDRIA REAL ESTATE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.689.

Il résulte de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue en date du 18 décembre 1998 que le siège social de la société a été transféré à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 518, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03063/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

**FIXMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPTOIR DES TABACS).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.575.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Manufacture de Tabacs Heintz van Landewyck, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par son gérant Monsieur Charles Krombach, demeurant à Luxembourg.

2) MAAS SERVICES BELGIE N.V., société de droit belge, ayant son siège social à B-9140 Temse, Kapelanielaan 18-3, ici représentée par Monsieur Marc Meyer, ingénieur, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 janvier 1997 qui restera annexée aux présentes.

3) Monsieur Marc Meyer, préqualifié, en son nom personnel.

4) Monsieur Charles Krombach, ingénieur, demeurant à Luxembourg, en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité FIXMER, S.à r.l. anciennement Comptoir des Tabacs, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 22.575, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1939, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 72 du 3 juillet 1939 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 383 du 17 juillet 1997,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La société MAAS INTERNATIONAL BENELUX B.V. a cédé en date du 10 janvier 1997 mille (1.000) parts sociales de la société Fixmer S.à r.l. à la société MAAS SERVICES BELGIE N.V.

Tous les associés marquent leur agrément à cette cession. Elle est également acceptée par Monsieur Marc Meyer en tant que gérant de Fixmer S.à r.l.

II. - Suite à cette cession de parts, l'article 7 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à cent vingt millions de francs (120.000.000,-). Il est divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de trente mille francs (30.000,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Manufacture de Tabacs Heintz van Landewyck, S.à r.l., Luxembourg, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit parts	2.998
2) MAAS SERVICES BELGIE N.V., B-9140 Temse: mille parts	1.000
3) Monsieur Charles Krombach, Luxembourg: une part	1
4) Monsieur Marc Meyer, Luxembourg: une part	1
Total: quatre mille parts	4.000

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Krombach, M. Meyer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1999.

F. Baden.

(03060/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

**FIXMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. COMPTOIR DES TABACS).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

F. Baden.

(03061/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

FONDINVEST PACK 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.718.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Signature

SANNE & CIE, S.à r.l.

(03064/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

FRATEL A, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 49.129.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRATEL A, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 49.129, ci-après désignée par la société.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Michel Vivario, administrateur de la société, demeurant à Onhaye (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Bamelis, administrateur de la société, demeurant à Gand (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur Madame Carine Back, employée privée, demeurant à Wolkrange (Belgique).

Tous ici présents et ce acceptant.

A) Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Que le quorum de présence légal doit être au moins de cinquante pour cent (50 %) des actions émises et les résolutions doivent être adoptées à une majorité de deux tiers (2/3) des votes émis.

Que, comme il appert de la liste de présence, la totalité des cent cinquante-sept mille cinq cents (157.500) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est donc valablement constituée et apte à délibérer.

Que l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire est libellé comme suit:

1. Rapports du conseil et du commissaire-réviseur.
2. Approbation du projet de fusion de la société avec AUDIOMEDIA dans le sens de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
3. Approbation du transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société, sans exception ni réserve, à AUDIOMEDIA sur base du projet de fusion et constatation de la dissolution sans liquidation de la société.
4. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes.

La fusion ne sera réalisée que lorsqu'une décision concordante aura été prise par les actionnaires d'AUDIOMEDIA, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.376.

B) Monsieur le Président indique ensuite à l'assemblée les motifs qui ont amené le Conseil d'Administration à faire les propositions énoncées à l'ordre du jour et Monsieur le secrétaire donne lecture des rapports de fusion établis par les Conseils d'Administration des deux sociétés, ainsi que de la conclusion du rapport établi au 6 novembre 1998 par l'expert indépendant unique, PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, avec siège social à Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, libellée comme suit:

«6. Conclusion

A notre avis, la méthode suivie pour la détermination du rapport d'échange proposée est adéquate et sur base de la méthode d'évaluation retenue, le rapport d'échange des actions de FRATEL A S.A. offertes en contrepartie d'actions nouvelles de AUDIOMEDIA S.A. est pertinent et raisonnable.»

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.
M. P. Rakovsky
Réviseur d'Entreprises

Signé: P. Rakovsky.

L'expert unique a été désigné par ordonnance de Madame la Présidente de la Chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale le 20 octobre 1998.

C) Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à l'intention des actionnaires des exemplaires des documents prescrits par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, ci-après la loi, à savoir:

- le projet de fusion déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 21 octobre 1998 et publié au Mémorial C numéro 787 du 28 octobre 1998,
- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés,
- le rapport de l'expert indépendant,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices clôturés au 31 décembre de FRATEL A,
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices clôturés au 31 janvier 1997 et 31 janvier 1998 de AUDIOMEDIA,
- les états comptables au 31 juillet 1998 des sociétés qui fusionnent.

D) En exécution de l'article 271 de la loi le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, comme suit:

- le projet de fusion comporte les mentions prescrites par l'article 261 de la loi et a été publié plus d'un mois avant la date des présentes.
- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés satisfont aux exigences de l'article 265 de la loi.
- les documents prescrits par l'article 267 de la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis au moins un mois avant la date des présentes, ainsi que cela résulte d'un certificat émanant de la société.

Sur ce Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après clôture de celle-ci par le bureau de l'assemblée, Monsieur le Président met aux voix les différentes propositions soumises à l'assemblée, qui ont toutes été adoptées à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le projet de fusion de la société avec AUDIOMEDIA, préqualifiée, dans le sens de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société, sans exception ni réserve, à AUDIOMEDIA, préqualifiée, sur base du projet de fusion et constate la dissolution sans liquidation de la société.

L'apport total du patrimoine actif et passif de la société étant de vingt-neuf milliards huit cent soixante-trois millions neuf cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-douze (29.863.975.592,-) francs luxembourgeois, tel qu'il ressort du prédat état comptable arrêté au 31 juillet 1998, sera affecté comme suit:

- le montant de trois milliards six cent quarante-huit millions quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante (3.648.093.750,-) francs luxembourgeois au capital social,
- le montant de trois cent soixante-quatre millions huit cent neuf mille trois cent soixante-quinze (364.809.375,-) francs luxembourgeois à la réserve légale, et
- le montant de vingt-cinq milliards huit cent cinquante et un millions soixante-douze mille quatre cent soixante-sept (25.851.072.467,-) francs luxembourgeois aux primes d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Frais

Les frais, droits et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Annexes

Restent annexés aux présentes:

- les rapports de fusion des conseils d'administration des deux sociétés,
- le rapport de l'expert indépendant,
- l'ordonnance de désignation d'un expert indépendant unique,
- les états comptables des sociétés qui fusionnent,
- le certificat prérelaté sub D).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Vivario, T. Bamelis, C. Back, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

R. Neuman.

(03067/226/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

FORTRESS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 32.577.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature.

(03065/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

JEAN FORTUNATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 33, rue Randlingen.

R. C. Luxembourg B 13.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 123, fol. 30, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(03066/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Petange, 31, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 124, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(03068/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GANEÇA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entièreté du bénéfice reporté.

Pour la société
GANEÇA HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03069/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GAZEATHERME, S.à r.l.

Siège social: L-8009 Strassen, 137A, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.988.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03070/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GENERAL VENTURE CAPITAL II HOLDING S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 38.629.

AUFLÖSUNG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 17. Dezember 1998, geht hervor, dass die Holding-Aktiengesellschaft GENERAL VENTURE CAPITAL II HOLDING S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 17-21, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Gesellschafterregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 38.629, laut Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in einer Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 13. Januar 1999.

Unterschrift.

(03071/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 38.587.

AUFLÖSUNG

Aus einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 17. Dezember 1998, geht hervor, dass die Holding-Aktiengesellschaft GENERAL VENTURE CAPITAL IV HOLDING S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 17-21, boulevard Joseph II, eingetragen im Handels- und Gesellschafterregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 38.587, laut Beschluss des alleinigen Aktionärs und nach Vereinigung aller Aktien in einer Hand, rechtlich aufgelöst wurde.

Für gleichlautenden Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 31. Dezember 1998.

Unterschrift.

(03072/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.240.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03085/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GEROGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03074/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GERANIUM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 novembre 1981, publié au Mémorial C numéro 50 du 13 mars 1982, au capital social de trois millions de francs (3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 28 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1998, vol. 846, fol. 79, case 10, que la société anonyme GERANIUM S.A.H. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société,

que les livres et documents de la société se trouvent pendant (5) ans au siège de ladite société.

Pour extrait conforme
F. Kessler

(03073/219/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.655.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GINOR HOLDING S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 44 du 20 février 1986,

les statuts ont été modifiés suivants actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 31 mars 1992, publié au Mémorial C numéro 394 du 11 septembre 1992,

- en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 366 du 31 juillet 1996,

- en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 304 du 4 mai 1998.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel CAO, employé privé, demeurant à Ehlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital;

c) Augmentation du capital social de neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) à trente-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 39.000.000,-), sans création d'actions nouvelles;

d) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-) à trente-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 39.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

Il est constaté par l'assemblée qu'il a été versé par les actionnaires la somme de neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 9.000.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 4.-, premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-neuf millions de francs luxembourgeois (LUF 39.000.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent quarante-cinq mille francs (145.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1999, vol. 846, fol. 87, case 11. – Reçu 90.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03078/219/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 23.655.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03079/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GESTION INDOSUEZ FRANC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INDOCAM, ayant son siège social à F-75015 Paris, 90, boulevard Pasteur, ici représentée par Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 23 décembre 1998.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société d'investissement à capital variable GESTION INDOSUEZ FRANC, avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, en date du 21 octobre 1987, numéro 294.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Kessler, en date du 30 août 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 27 octobre 1990, numéro 401.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir INDOCAM, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société GESTION INDOSUEZ FRANC.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société GESTION INDOSUEZ FRANC.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société GESTION INDOSUEZ FRANC.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Felten, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 janvier 1999, vol. 408, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 1999.

E. Schroeder.

(03077/228/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GESPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 53.143.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03075/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GESPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 53.143.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire de la société
qui s'est tenue en date du 22 juin 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen aux fonctions d'Administrateur de la société.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03076/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 31.000.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its corporate seat at L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, R.C. Luxembourg section B number 31.000, incorporated pursuant to a deed enacted on the 14th of June 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, n°336 of November 18, 1989.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick VAN Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act:

That the shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at twelve million United States Dollars (USD 12,000,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

That the agenda of the meeting is the following:

- 1.- Acknowledgment that subsequently to the extraordinary shareholder's meeting of July 31, 1998, the Company has never been registered in Mexico and that accordingly the suspensive condition of such extraordinary shareholder's meeting has been realized and all decisions taken at such meeting are cancelled with retroactive effect.
- 2.- Discussion and resolution of the advisability of merging in Mexico H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. and HUARIBE S.A., de C.V. by transfer of all assets and liabilities of H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. to HUARIBE S.A. de C.V.
- 3.- Any matter related to the foregoing resolution.
- 4.- Adoption of a draft merger agreement.
- 5.- Decision to cancel the registration of the Company in Luxembourg subsequently to the realization of the merger in Mexico.
- 6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

After explanation by the Chairman, the meeting acknowledges that subsequently to the extraordinary shareholder's meeting of July 31, 1998, the Company has never been registered in Mexico and that accordingly the suspensive condition of such extraordinary shareholder's meeting has been realized and all decisions taken at such meeting are cancelled with retroactive effect.

As consequence, the Luxembourg H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. Company has never transferred its registered office, administrative and effective management seat from the Grand Duchy of Luxembourg to Mexico, never has changed its nationality into Mexican, and never has lost its legal entity, by application of the suspensive condition of the Company's registration in Mexico and rescission effect ab initio.

Any owner of a certified copy of the present deed is empowered to carry out any formalities in order to confirm and restore the inscription of the Company in Luxembourg Trade Register, if any.

Second resolution

In respect of the first item on the Agenda, the Chairman informs those present in respect of the negotiations held to merge the companies and the reasons for which the merger was deemed to be advisable. The Chairman then requests the Secretary to read the draft merger agreement, a copy of which was circulated among the shareholders, worded as set forth below:

MERGER AGREEMENT BETWEEN HUARIBE S.A. DE C.V. and H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. SUBJECT TO THE FOLLOWING CLAUSES:

- 1.- The merger of HUARIBE, S.A. de C.V. and H Caribbean Investment, S.A., shall take effect of the date on which the respective entry is made at the Public Registry of Commerce of Mexico, D.F. and at the Public Registry of Luxembourg, when all the preliminary requirements established for a merger by the General Business Corporations Act have been complied with, on the basis of the internal balance sheet of H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. as at November 30, 1998 and the internal balance sheet of HUARIBE, S.A. de C.V. as at November 30, 1998, with the adjustments that may be necessary to show the financial status of said companies at the date on which the merger takes effect.
- 2.- As a result of the merger, HUARIBE, S.A. de C.V. will remain in existence and H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. of C.V. will disappear. The assets and liabilities of the merged company will become the assets and liabilities of HUARIBE, S.A. de C.V.
- 3.- The capital stock of H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. will increase the variable portion of the capital stock of HUARIBE, S.A. de C.V. Due to the merger, the minimum fixed capital of HUARIBE, S.A. de C.V. will be maintained and the variable portion will be unlimited.
- 4.- By virtue of the provisions of the preceding clause, the respective book entries shall be made and the shares in H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. in circulation shall be cancelled.
- 5.- The debits of H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. shall be considered to be due and outstanding at sight at the registered office of HUARIBE, S.A. de C.V. on the date on which the merger takes effect, except for those in respect of which the agreement of the respective creditors has been obtained to cover the debits on subsequent dates.
- 6.- The merging company shall maintain the corporate name and legal structure of HUARIBE, S.A. de C.V.
- 7.- The directors and corporation officials of the merged company shall cease to hold their offices when the merger is completed, and the directors and corporation officials of HUARIBE, S.A. de C.V. shall remain in office.
- 8.- The powers of attorney and authorities conferred by H. CARIBBEAN INVESTMENT, S.A. the merged company, shall be cancelled on completion of the merger.

Third resolution

The meeting resolves to adopt the here above proposed draft merger agreement, without any restriction.
The here above said balance sheet shall remain here annexed.

Fourth resolution

The meeting decides to cancel the registration of the Company in Luxembourg subsequently to the realization of the merger in Mexico, on basis of an evidence of the final realisation of such merger.

Fifth resolution

The meeting decides to grant all powers to Mr Olivier Ferres, and Mr Patrick Van Hees, prenamed, acting separately in order to state the effective realisation of the merger and to act it before notary as soon as it can be definitively proved, as well as the discharge to be confirmed for the board of directors and the commissaire aux comptes, and the trade register cancellation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, R. C. Luxembourg section B numéro 31.000, constituée suivant acte reçu le 14 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 336 du 18 novembre 1989.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il apparait de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à douze millions de Dollars (USD 12.000.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Constatation que suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 1998, la société n'a jamais été inscrite au Mexique et que par conséquent la condition suspensive de cette assemblée générale des actionnaires a été réalisée et que toutes les décisions prises lors de cette assemblée sont annulées avec effet rétroactif.

2.- Discussion et décision de l'opportunité de fusionner au Mexique H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. et HUARIBE S.A., de C.V. par transfert de tous les actifs et passifs de H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. à HUARIBE S.A. de C.V.

3.- Toute matière relative aux résolutions ci-avant.

4.- Adoption d'un projet de convention de fusion.

5.- Décision de radier l'inscription de la société à Luxembourg en conséquence de la réalisation de la fusion au Mexique.

6.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Explications données par le Président de l'assemblée, l'assemblée constate que suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 1998, la société n'a jamais été inscrite au Mexique, et que par conséquent la condition suspensive de cette assemblée générale des actionnaires a été réalisée et que toutes les décisions prises lors de cette assemblée sont annulées avec effet rétroactif.

Par conséquent, la société luxembourgeoise H-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. n'a jamais transféré son siège social, administratif et de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg au Mexique, n'a jamais changé sa nationalité, et n'a jamais perdu sa personnalité juridique, en application de la condition suspensive de l'inscription de la société au Mexique et résolution ab initio du transfert.

Tout porteur d'une expédition du présent acte aura pouvoir de mener à bien toutes formalités aux fins de confirmer et restaurer l'inscription de la société au registre de commerce de Luxembourg, le cas échéant.

Deuxième résolution

Conformément au premier point de l'ordre du jour, le Président informe l'assemblée des négociations engagées aux fins de fusionner les sociétés et les raisons pour lesquelles la fusion a été considérée comme opportune. Le président requiert ensuite le secrétaire de lire le projet de convention de fusion, dont une copie a circulé parmi les actionnaires, et ayant la teneur suivante:

CONVENTION DE FUSION ENTRE HUARIBE S.A, DE C.V. ET H.-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. SOUMISE AUX CLAUSES SUIVANTES:

1.- La fusion de HUARIBE S.A. de C.V. et H.-CARIBBEAN INVESTMENT S.A. prendra effet lorsque les enregistrements respectifs auront été effectués tant au Registre de Commerce de Mexico, D.F. qu'au Registre de Commerce de Luxembourg, lorsque toutes les formalités préalables requises par le General Business Corporation Act concernant la fusion auront été accomplies, sur base du bilan interne de H. CARIBBEAN INVESTMENT S.A. au 30 novembre 1998 et au bilan interne de HUARIBE S.A. de C.V. au 30 novembre 1998, avec les ajustements qui pourront être nécessaires pour montrer le statut financier de ces sociétés à la date à laquelle la fusion prendra effet.

2.- En conséquence de la fusion, HUARIBE S.A. de C.V. continuera d'exister et H. CARIBBEAN S.A. disparaîtra. Les actifs et passifs de la société fusionnée deviendront les actifs et passifs de HUARIBE S.A. de C.V.

3.- Le capital social de H. CARIBBEAN INVESTMENT S.A. accroîtra la partie variable du capital de HUARIBE S.A. de C.V. En raison de la fusion, le capital minimum de HUARIBE SA restera inchangé et son capital variable sera illimité.

4.- En vertu des dispositions des clauses précédentes, les écritures comptables seront effectuées et les actions de H. CARIBBEAN INVESTMENT SA en circulation seront annulées.

5.- Les dettes de H. CARIBBEAN INVESTMENT S.A. seront considérées comme échues et payables à vue au siège social de HUARIBE S.A., de CV, à la date à laquelle la fusion prendra effet, à l'exception de celles pour lesquelles l'accord des créanciers respectifs aura été obtenu pour couvrir les dettes à des dates ultérieures.

6.- La société fusionnée conservera le nom, la forme et la personnalité juridique de HUARIBE S.A., de CV.

7.- Les administrateurs et fondateurs de pouvoir de la société fusionnée cesseront d'exercer leur fonction au moment où la fusion sera terminée, et les administrateurs et fondateurs de pouvoir de HUARIBE SA, de CV resteront en fonctions.

8.- Les procurations et pouvoirs conférés par H. CARIBBEAN S.A. seront annulés dès l'accomplissement de la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter le projet de fusion ci-avant proposé, sans aucune restriction.

Les bilans dont question ci-avant resteront ci-annexés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de radier l'inscription de la société à Luxembourg suite à la réalisation de la fusion au Mexique, sur base de la preuve de la réalisation finale de cette fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'octroyer tous pouvoirs à Monsieur Olivier Ferres, et Monsieur Patrick Van Hees, prénommés, pouvant agir séparément, aux fins de constater la réalisation effective de la fusion et de la faire acter devant notaire dès qu'elle pourra définitivement être prouvée, ainsi que les décharges à confirmer pour le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, ainsi que la radiation au registre de commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03081/211/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren

R. C. Luxembourg B 49.506.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement, des Actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement, des Actionnaires de HAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. (la société), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège de la société du L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, au L-6930 Mensdorf, 16, rue de Uebersyren;

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat pour 1997 et 1998.

Luxembourg, le 17 décembre 1998.

Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1999, vol. 515, fol. 103, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03083/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

GRAPHILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.667.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03080/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HSBC NAPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 29 décembre 1998, au Volume 407, folio 94, case 5,

que la société anonyme HSBC NAPT LUXEMBOURG S.A. avec siège social à Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Kerschen alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1992 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 1^{er} octobre 1992, numéro 437,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 1999.

E. Schroeder.

(03087/228/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HAGSTRÖMER & QVIBERG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1024 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 66.720.

Board Resolution

On this day, the 25th of November 1998, the Board of directors takes the following resolutions:

1. In compliance with article 60 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and as authorized by the Extraordinary Shareholders Meeting held on October 7, 1998, the Board of Directors decides to delegate the day-to-day management of the company as well as the representation of the Company for such management to Mr Thomas Vinell, Board Member and Managing Director of the Company and to Mr Mikael König, Deputy Managing Director. The Board also grants specific powers to Mr Henrik Dahlgren, Head of Asset Management and to Mr Alain Peigneux, Finance and Administrative Manager. On a temporary basis and until further notice received from the Mother Company (HAGSTRÖMER & QVIBERG AB), the powers of Mr Vinell, Mr König, Mr Dahlgren and Mr Peigneux are limited as set forth in appendix # 1.

2. The Board also decides to validate all acts and deeds Mr Thomas Vinell and Mr Mikael König made in the name of or on behalf of the Company during the period from the incorporation date of the Company till the date this resolution is registered with the Luxembourgish official authorities;

3. The Board of Directors decides to set the number of auditors at one and appoints PricewaterhouseCoopers (Luxembourg) as auditors of the Company. Their term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements for the period ended December 31, 1999.

The Board of Directors

S. Dahlbo A. Böös T. Vinell

Appendix #1 to the Board Resolution of November 25, 1998

Power of signatures, pursuant to the first resolution of the Board of Directors of November 25, 1998, are divided into two categories:

Thomas Vinell, Managing Director	Category A,
Mikael König, Deputy Managing Director	Category A,
Henrik Dahlgren, Head of Asset Management	Category B,
Alain Peigneux, Finance & Administrative Manager	Category B.

For all official documents and commitments which are legally binding the Company, the Company is validly bound by the joint signature of two authorized persons, out of whom at least one Category A.

Powers of signature on bank accounts: the company is validly bound by the joint signature of two authorized persons as follows (amounts in LUF or their equivalent in currency):

Up to LUF 100.00,-	A + A, A + B or B + B,
Between LUF 100.001 and LUF 1.000.000,-	A + A or A + B,
Over LUF 1.000.001,-	A + A,
Salary matters, all amounts	A + A or A + Finance & Administrative Manager.
T. Vinell, Managing Director	
M. König, Deputy Managing Director	
H. Dahlgren, Head of Portfolio Management	
A. Peigneux, Finance & Admin. Manager	

Signatures

The Board of Directors

S. Dahlbo A. Böös T. Vinell

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Signature.

(03082/275/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

**HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 29.979.

Verwaltungsrat:

à remplacer: Peter Binkowski, Administrateur-Délégué der HYPOBANK INTERNATIONAL S.A.,
LUXEMBURG

par: Dr. Christian Ferstl, Leiter des Geschäftsbereichs VA Schwaben der BAYERISCHEN
HYPOTHEKEN- UND WECHSELBANK AG MÜNCHEN

Dr. Eberhard Rauch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN UND
VEREINSBANK AG, MÜNCHEN

A-Vollmachten:

à remplacer: Dr. Christian Ferstl, Leiter des Geschäftsbereichs VA Schwaben der BAYERISCHEN
HYPOTHEKEN- UND WECHSELBANK AG MÜNCHEN

par: Peter Binkowski, Administrateur-Délégué der HYPOBANK INTERNATIONAL S.A.,
LUXEMBURG

Dr. Eberhard Rauch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN UND
VEREINSBANK AG, MÜNCHEN

B-Vollmachten:

à biffer: Karin Rami, Chargée de Service

B-Vollmachten ohne Titel:

à ajouter: Steve Bernat
Michael Clemens
Nadia Fragiacomio
Tanja Kreuz
Ralf Menegatti
Denis Pierret

Luxembourg, le 5 janvier 1999.

HYPO CAPITAL MANAGEMENT
INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.
Unterschrift

Verwaltungsrat

- Josef F. Wertschulte, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG,
MÜNCHEN;

- Martin Kälsch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG, MÜNCHEN;

- Dr. Eberhard Rauch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG,
MÜNCHEN;

- Nicolaus P. Bocklandt, Administrateur-Délégué der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGE-
SELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;

Für die Gesellschaft ist die nachfolgende Unterschriftsberechtigung festgelegt:

A-Vollmachten

- Josef F. Wertschulte, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG, MÜNCHEN;
- Martin Kölsch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG, MÜNCHEN;
- Dr. Eberhard Rauch, Vorstandsmitglied der BAYERISCHEN HYPOTHEKEN- UND VEREINSBANK AG, MÜNCHEN;
- Nicolaus P. Bocklandt, Administrateur-Délégué der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Rudolf Kessel, Directeur der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Michael Lange, Fondé de Pouvoir der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Filip Majcen, Fondé de Pouvoir der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Jürgen Maximini, Fondé de Pouvoir der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Uschi Keufen, Fondée de Pouvoir der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;
- Thomas Zimmer, Fondé de Pouvoir der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., LUXEMBURG;

B-Vollmachten

Ute Drosse, Chargée de Service;
 Carmen Lauterbach, Chargée de Service;
 Patrick Leogrande, Chargé de Service;
 Stefan Lieser, Chargé de Service;
 Bruno Vanderschelden, Chargé de Service

B-Vollmachten ohne Titel

Steve Bernat	Tanja Kreutz
Michael Clemens	Dietmar Kringel
Marcel Del Bon	Ralf Menegatti
Manon Dentzer	Guy Munhowen
Marc Ferron	Simone Pallien
Nadia Fragiacomio	Denis Pierret
Kerstin Gehlen	Markus Schmitz
Andrea Göbel	Stefan Schwind
Serge Hamer	Christina Teschke
Axel Keufen	

Bezüglich der Vertretungsberechtigung der Gesellschaft gilt die folgende Regelung:

- a. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten, die nicht solche der täglichen Geschäftsführung sind, durch zwei Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet und vertreten.
- b. Die Gesellschaft wird in Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung durch zwei A-Bevollmächtigte oder durch einen A-Bevollmächtigten zusammen mit einem B-Bevollmächtigten verpflichtet und vertreten.

Luxemburg, den 24. November 1998.

HYPO-INVEST LUXEMBURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03089/250/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HASCHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 25.063.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HASCHEM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1986, publié au Mémorial C, numéro 11 du 14 janvier 1987.

La séance est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Paty, licencié HEC Liège, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé Dess, demeurant à Differdange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront également annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

Ensuite Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille Deutsche Mark (DEM 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de soixante mille Deutsche Mark (DEM 60.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la société
- 2) Mise en liquidation de la société
- 3) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un.

Est nommée liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Paty, C. Caspari, J.-R. Bartolini, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1998, vol. 846, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 1999.

F. Kessler.

(03084/219/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.075.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à B-Arlon, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Michel Vannoye, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Nom la Bretèche, 4, rue du Moulin des Deux Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 décembre 1998, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme HOLDING INVESTMENT VENTURE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.075, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 390 du 27 août 1993.

- Le capital social est fixé à dix-huit millions de francs français (18.000.000,- FRF), représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF).

- Son mandant est devenu propriétaire des dix-huit mille (18.000) actions dont s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la société.

Les comptes sociaux au 31 novembre 1998 sont approuvés.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Les comptes sociaux au 31 novembre 1998 sont approuvés. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vannooye, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1999.

F. Baden.

(03086/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IMATIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.900.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03096/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IENA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 18, rue de Glacis.

R. C. Luxembourg B 37.570.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IENA INTERNATIONAL S.A. en liquidation ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 18, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 37.570, constituée suivant acte notarié en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial C numéro 32 du 29 janvier 1992.

Les statuts furent modifiés suivant acte notarié reçu en date du 27 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 252 du 11 juin 1992.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Paul Noesen, maître en droit, demeurant à Howald.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Thérèse Jemming, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Régina Pinto, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que la société a été mise en liquidation suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, reçue par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 698 du 29 septembre 1998.

II. - Que ladite assemblée a nommé liquidateur, Maître Jean-Paul Noesen, avocat à la cour, demeurant à Howald.

III. - Qu'après l'achèvement des opérations de liquidation, l'assemblée générale des actionnaires, réunie le 11 décembre 1998 a, après avoir entendu le rapport du liquidateur, désigné, pour examiner les comptes de la liquidation, Monsieur Claude Uhres et décidé qu'une nouvelle assemblée serait convoquée ultérieurement pour prendre connaissance des conclusions du commissaire vérificateur.

IV. - Que le commissaire vérificateur ayant terminé ses opérations, la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) rapport du commissaire vérificateur,
- 2) décharge au liquidateur
- 3) clôture de liquidation.

Ces faits constatés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend connaissance du rapport de Monsieur Claude Uhres, comptable, demeurant à Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, commissaire vérificateur, sur la gestion du liquidateur, concluant à l'approbation des comptes de la liquidation.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Maître Jean-Paul Noesen, en qualité de liquidateur de la société. Elle constate qu'en conséquence la liquidation de la société est définitivement close et que la société a cessé d'exister, mais qu'en dépit de la liquidation de la société, le liquidateur reste habilité à signer toute déclaration fiscale, à réclamer restitution de toute avance d'impôts excédentaire, à donner valable quittance, ainsi qu'à régler tous impôts qui resteraient dus, ce tant pour le compte de la société dissoute que pour le compte des actionnaires.

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq années à son ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-P. Noesen, T. Jemming, R. Pinto, C. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 839, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03093/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IMMOGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.450.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(03098/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.217.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ILLINOIS INVESTMENTS, S.A., a société anonyme, having its corporate seat at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B number 67217, incorporated by notarial deed on the 20th of November 1998, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Capital increase to the extent of seventy eight million seventy eight million seven hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 78,750,000.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) to eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-) by the issue of seventy eight thousand seven hundred fifty (78.750) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Agreement by the existing shareholders to the following subscriptions:

Mr Daniel Levin, company director, residing at 240 Locuste Road, Winnetka, Illinois 60093, USA: seventy-thousand seven hundred and thirty-eight shares	78.738
Mr Max Baretge, unemployed, residing at Hastings W13, Barbados, West Indies: six shares	6
Mr Patrick Chalhoub, company head, residing at P.O. Box 60912, Dubai, United Arab Emirates: six shares	6
Total: seventy-eight thousand seven hundred and fifty shares:	78.750

3.- Subscription and full payment of the seventy eight thousand seven hundred fifty (78,750) new shares.

4.- Amendment of article five, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation to give it the following wording:

The corporate capital is set at eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-), represented by eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.»

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of seventy eight million seven hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 78,750,000.-) in order to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) to eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-) by the issue of seventy eight thousand seven hundred fifty (78.750) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the following subscriptions:

Mr Daniel Levin, company director, residing at 240 Locuste Road, Winnetka, Illinois 60093, USA: seventy-thousand seven hundred and thirty-eight shares	78.738
Mr Max Baretge, unemployed, residing at Hastings W13, Barbados, West Indies: six shares	6
Mr Patrick Chalhoub, company head, residing at P.O. Box 60912, Dubai, United Arab Emirates: six shares	6
Total: seventy-eight thousand seven hundred and fifty shares	78.750

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Daniel Levin, prenamed declared to subscribe to seventy eight thousand seven hundred thirty eight (78,738) new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash.

Thereupon Mr Max Baretge, prenamed declared to subscribe to six (6) new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash.

Thereupon Mr Patrick Chalhoub, prenamed declared to subscribe to six (6) new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash.

The amount of seventy eight million seven hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 78,750,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article five, first paragraph of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.- First paragraph.** The corporate capital is set at eighty million Luxembourg Francs (LUF 80,000,000.-), represented by eighty thousand (80,000) shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight hundred seventy five thousand Luxembourg Francs (LUF 875,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILLINOIS INVESTMENTS, S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6 rue Jean Monnet, R. C. Luxembourg section B numéro 67.217, constituée suivant acte reçu en date du 20 novembre 1998, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de soixante dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 78.750.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre-vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) par la création et l'émission de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (78.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Approbation des souscriptions suivantes:

Monsieur Daniel Levin, chef d'entreprise, demeurant au 240 Locuste Road, Winnetka, Illinois 60093, USA: soixante-dix-huit mille sept cent trente-huit actions	78.738
Monsieur Max Baretge, sans profession, demeurant à Hastings W13, Barbados, West Indies: six actions	6
Monsieur Patrick Chalhoub, chef d'entreprise, demeurant P.O. Box 60912, Dubai, Emirats Arabes Unis: six actions	6
Total: soixante-dix-huit mille sept cent cinquante actions	78.750

3.- Souscription et libération intégrale des soixante dix-huit mille sept cent cinquante (78.750) nouvelles actions.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement.

5.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante dix-huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 78.750.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-) par la création et l'émission de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (78.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les souscriptions suivantes:

Monsieur Daniel Levin, chef d'entreprise, demeurant au 240 Locuste Road, Winnetka, Illinois 60093, USA: soixante-dix-huit mille sept cent trente-huit actions	78.738
Monsieur Max Baretge, sans profession, demeurant à Hastings W13, Barbados, West Indies: six actions	6
Monsieur Patrick Chalhoub, chef d'entreprise, demeurant P.O. Box 60912, Dubai, Emirats Arabes Unis: six actions	6
Total: soixante-dix-huit mille sept cent cinquante actions	78.750

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Daniel Levin, prénommé lequel déclare souscrire à soixante-dix-huit mille sept cent trente-huit (78.738) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide.

Est ensuite intervenu Monsieur Max Baretge, prénommé, lequel déclare souscrire à six (6) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide.

Est ensuite intervenu Monsieur Patrick Chalhoub, prénommé lequel déclare souscrire à six (6) nouvelles actions et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide.

Un montant de soixante-dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 78.750.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. - Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingts millions de francs luxembourgeois (LUF 80.000.000,-), représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 875.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 43, case 12. – Reçu 780 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03094/211/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 67.217.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.
(03095/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IBERIAN HY-POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.690.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(03090/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IBERIAN HY-POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.690.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 16 décembre 1998

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de IBERIAN HY-POWER S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03091/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IBERIAN HY-POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.690.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue le 16 décembre 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de IBERIAN HY-POWER S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1996;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter USD 3.900.961,35

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03092/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INSUTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.136.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature.

(03099/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INTERBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 40.568.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Hellange sous la dénomination de INTERBUILD S.A. R.C. B N° 40.568, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 484 du 24 octobre 1992.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Mademoiselle Claudine Mendes, employée privée, demeurant à Mondorf.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Langsur (Allemagne).

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Nicole Reinert, employée privée, demeurant à Konz (Allemagne). Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-cinq actions d'une valeur nominale de cinquante mille francs chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

2) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Acceptation de la démission des administrateurs actuels.

- Décharge.

4) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

- Décharge.

5) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

6) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- Monsieur Christian Daubefeld, employé privé, demeurant à Wasserbillig,
- Monsieur Jean-Claude Roob, comptable, demeurant à Hellange,
- Monsieur Claude Larbiere, employé privé, demeurant à Fentange.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel:

- Monsieur Alex Benoy, réviseur, demeurant à Luxembourg.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paul Joseph Williams, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes),
- Monsieur Percy James Williams, Corporate Consultant, demeurant à Sark (Iles Anglo-Normandes),
- Monsieur Marion Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes à savoir:

- INTERNATIONAL AUDITING SERVICES S.A., avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Mendes, A. Hoffmann, N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03100/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INTERBUILD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 40.568.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1333 du 21 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(03101/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.151.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 janvier 1999

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de libeller le capital social en Euro, de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour y stipuler que le capital minimum de la Société est l'équivalent en Euro de LUF 50 millions et de remplacer les termes francs français par le terme Euro dans le dernier paragraphe de ce même article.

Luxembourg, le 12 janvier 1999.

Pour INTERFIRST, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. EURO 1, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03102/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INTERPNEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 5, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 10.330.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature.

(03106/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

INVESTAL S.A., Société Anonyme.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 113S, fol. 61, case 9, que la société INVESTAL S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Signature.

(03107/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

IPSO FACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 34, rue Large.
R. C. Luxembourg B 53.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 124, fol. 30, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(03108/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

KELLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.656.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KELLY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.656, constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 163 du 16 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 4 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 396 du 23 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Atttert. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Pietropaolo-Del Col, employée de banque, demeurant à Sandweiler.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présidence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinquante mille (50.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le seize décembre et finit le quinze décembre de l'année qui suit.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 15 décembre 1998.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 16 décembre pour finir le 15 décembre de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 1998 se terminera exceptionnellement le 15 décembre 1998 et que les exercices suivants courront du 16 décembre de chaque année au 15 décembre l'année suivante.

L'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le seize décembre de chaque année et se termine le quinze décembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wallers, C. Royemans, M. Del Col, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998, vol. 839, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03110/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

KELLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03111/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

JBT TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 13, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 27.786.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 8 janvier 1999, vol. 206, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

(03109/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LSL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.727.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LSL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.727, constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 332 du 21 juillet 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privées demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le premier décembre et se terminera le trente novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 s'est terminé le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 s'est terminé le 30 novembre 1998. L'exercice social ayant commencé le 1^{er} décembre 1998 se terminera le 30 novembre 1999.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 7 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Ewen, V. Stecker, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

F. Baden.

(03122/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LSL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

F. Baden.

(03123/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

KORNSÄS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.097.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature.

(03113/253/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.119.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(03117/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.119.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des associés de LEISURE INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui s'est tenue le 23 décembre 1998

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de LEISURE INVEST, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03118/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LEISURE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.119.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés de LEISURE INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, qui s'est tenue le 23 décembre 1998

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de LEISURE INVEST, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 septembre 1997;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 septembre 1997;

- d'affecter les résultats comme suit:

– perte à reporter: NLG 30.513,33;

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 septembre 1997.

Luxembourg, le 23 décembre 1998.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 515, fol. 103, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03119/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

KONIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.193.

Par décision du Conseil d'Administration du 4 janvier 1999, il a été décidé de remplacer dans les statuts toute référence à l'écu par des références à l'euro avec effet au 1^{er} janvier 1999 comme autorisé par la loi du 10 décembre 1998.

Luxembourg, le 12 janvier 1999.

Pour KONIN INTERNATIONAL S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. EURO 1, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03112/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MAISON KASEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 11.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 124, fol. 30, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.
Signature

(03131/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.896.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social
le 15 janvier 1999 à 9.00 heures*

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité:

1. De convertir en euros le capital social, avec effet au 1^{er} janvier 1999.
2. D'augmenter le capital social par incorporation de réserves et de bénéfices reportés, à concurrence de soixante-huit mille neuf cent cinquante-huit virgule vingt-huit euros (euros 68.958,28), afin d'aboutir au chiffre rond de deux millions trois cent mille euros (euros 2.300.0000).
3. De reformuler le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, de telle sorte que, en date du 1^{er} janvier 1999, le montant de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF), après conversion en deux millions deux cent trente et un mille quarante et un virgule soixante-douze euros (euros 2.231.041,72) est remplacé par le montant de deux millions trois cent mille euros (euros 2.300.000,-).

En conséquence, le texte afférent des statuts a la teneur suivante depuis le 1^{er} janvier 1999.

«**Art. 3. Capital social.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent mille euros (euros 2.300.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
B.M. Basecqz

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03114/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LA RELATIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 58.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entière part du bénéfice reporté.

Pour la société
LA RELATIERE HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03115/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entière part du bénéfice reporté.

Pour la société
LE BOIS DU BREUIL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03116/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LUXCAROPOSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 12, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 21.407.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 13 janvier 1999, vol. 206, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

(03124/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LIS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.562.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entièreté du bénéfice reporté.

*Pour la société
LIS FINANCE S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03120/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LONIMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.665.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entièreté du bénéfice reporté.

*Pour la société
LONIMAG S.A.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03121/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LUX-POST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1024 Luxembourg, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 40.570.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 23 décembre 1998, vol. 134, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(03126/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LUXRENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.526.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUXRENTA HOLDING S.A., R. C. B N° 34.526, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 44 du 4 février 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 653 du 22 décembre 1995.

La séance est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Sean O'Brien, employé privé, demeurant à Bereldange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Ingrid Dirickx, employée privée, demeurant à Tintange (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Anne Thouéry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de dix mille francs français chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs français sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. - Changement de l'exercice social qui commencera le 1^{er} décembre et qui se terminera le 30 novembre de l'année suivante; la fin de l'exercice en cours devant être le 31 mars 1999 est ainsi ramenée au 30 novembre 1998.

2. - Changement de la date de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra dorénavant le dernier jour ouvrable du mois de mai à 16.00 heures.

3. - Modification subséquente des articles 20 et 26 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 26 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 26.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.».

En conséquence l'exercice social en cours devant finir le 31 mars 1999 est ramené exceptionnellement au 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 20, alinéa premier, des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 20. alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier jour ouvrable du mois de mai à seize heures.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. O'Brien, I. Dirickx, A. Thouéry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03127/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LUXRENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 34.526.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1334 du 21 décembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(03128/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MAGALAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.660.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGALAS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42 660, constituée suivant acte notarié reçu en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 162 du 15 avril 1993, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert/Attert. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Pietropaolo-Del Col, employée de banque, demeurant à Sandweiler.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présidence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente-sept mille cinq cents (37.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte

que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le seize décembre et finit le quinze décembre de l'année qui suit.»

L'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 15 décembre 1998.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 16 décembre pour finir le 15 décembre de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 1998 se terminera exceptionnellement le 15 décembre 1998 et

que les exercices suivants courront du 16 décembre de chaque année au 15 décembre de l'année suivante.

L'article 10 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le seize décembre de chaque année et se termine le quinze décembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wallers, C. Royemans, M. Del Col, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1998, vol. 839, fol. 10, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03129/239/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MAGALAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 42.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(03130/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

LUX-GARANTIE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 55.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée LUX-GARANTIE, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1996, publié au Recueil du Mémorial C Numéro 427 du 31 août 1996.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Kayl.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Schmitz, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Helmdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Bridel.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(1) Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 1998; affectation du résultat.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Euro

(6) Divers.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation publié:

- au journal «Luxemburger Wort»:

le 1^{er} décembre 1998;

le 11 décembre 1998;

- au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg Recueil des Sociétés et Associations C:

numéro 868 du 1^{er} décembre 1998;

numéro 898 du 11 décembre 1998.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV. - Que conformément à l'article 22 des statuts, la présente assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V. - Qu'en conséquence la présente assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 1998, après en avoir reçu lecture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 1998 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du bénéfice proposée par le Conseil d'Administration.

Compartiment LUX-GARANTIE 1 DEM/2000:

- Actifs nets au 30.09.1998	DEM	35.680.138,46
- Résultat au 30.09.1998	DEM	3.245.000,00

Compartiment LUX-GARANTIE 2 DEM/2002:

- Actifs nets au 30.09.1998	DEM	68.158.052,48
- Résultat au 30.09.1998	DEM	7.895.000,00

Compartiment LUX-GARANTIE 3 USD/2002:

- Actifs nets au 30.09.1998	USD	21.815.022,97
- Résultat au 30.09.1998	USD	3.726.000,00

Compartiment LUX-GARANTIE 4 ECU-EURO/2003:

- Actifs nets au 30.09.1998	ECU	12.352.392,49
- Résultat au 30.09.1998	ECU	0,00

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividendes. Ainsi, les résultats des compartiments seront réinvestis dans les compartiments respectifs au profit des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie les actes posés par le Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'année sociale se terminant le 30 septembre 1998.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 1997 avait fixé les mandats des administrateurs pour un terme d'un an, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination au Conseil d'Administration des membres suivants:

Monsieur Raymond Kirsch, Président;

Monsieur Alphonse Sinnes, Vice-président;

Monsieur Gilbert Ernst, Administrateur;

Monsieur Jean Fell, Administrateur;

Monsieur Jean-Claude Finck, Administrateur;

Monsieur Henri Germeaux, Administrateur;

Monsieur Jean-Paul Kraus, Administrateur;

Monsieur Jacques Mangan, Administrateur.

Les Administrateurs sont élus pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant également à échéance, l'Assemblée Générale procède à la nomination du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG, Luxembourg pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la décision du Conseil d'Administration d'ajouter à côté du DEM, l'EURO comme devise d'expression, à partir du 1^{er} janvier 1999, des compartiments LUX-GARANTIE 1/DEM-2000 et LUX-GARANTIE 2/DEM-2002.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant de LUF 175.000,- par compartiment.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de ladite société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Nickels, C. Schmitz, M. Kieffer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 45, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03125/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MAISON STEMPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7500 Mersch, 2, Um lecker.

R. C. Luxembourg B 10.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 124, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(03132/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MEDIGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 58.134.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIROD INVESTMENT N.V., une société avec siège social à Caracasbaaiweg, 199, P.O. Box 6050, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 décembre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 16 janvier 1997 fut constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, la société anonyme MEDIGRA S.A., R.C. B N° 58 134, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 274 du 4 mai 1997.

- La société MEDIGRA S.A. a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MEDIGRA S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société MEDIGRA S.A. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société MEDIGRA S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MEDIGRA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MEDIGRA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(03136/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 16th, 1998, inscribed at trade register Luxembourg section B in course, to be published in Mémorial C.

The meeting is composed by the sole member, EACHAIRN INVESTMENTS BV, having its registered office at 419, Noord Esmarkerrandweg, NL-7533 BL, Enschede, a corporation existing under The Netherlands law, here represented by Monsieur Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée.»

First resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to suppress the indication of par value of the seven hundred eighty-five thousand one hundred seventy-five (785,175) issued shares of the company.

Second resolution

The sole member decides to convert conventionally the currency of the corporate capital from Netherlands Guilders (NLG) to United States Dollars (USD), the current capital of seven hundred eighty-five million one hundred seventy-five thousand Dutch Guilders (NLG 785,175,000.-) being converted into four hundred eighteen million six hundred eighty-six thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 418,686,950).

Third resolution

The sole member decides to re-establish a nominal value to the shares, and to fix it at fifty United States Dollars (USD 50) for each share.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at four hundred eighteen million six hundred eighty-six thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 418,686,950), divided into eight million three hundred seventy-three thousand seven hundred and thirty-nine (8,373,739) shares of fifty United States Dollars (USD 50) each.

All the shares have all been subscribed by EACHAIRN INVESTMENTS BV, having its registered office at 419, Noord Esmarkerrandweg, NL-7533 BL, Enschede, which is the sole shareholder of the Company.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, constituée suivant acte reçu le 16 décembre 1998, en voie de publication au Mémorial, Recueil C.

L'assemblée est composée de l'associé unique, EACHAIRN INVESTMENTS BV, ayant son siège social au 419, Noord Esmarkerrandweg, NL-7533 BL, Enschede, une société de droit des Pays-Bas, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant au 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide de supprimer la valeur nominale des sept cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quinze (785.175) actions émises de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer conventionnellement la devise d'expression du capital social de florins néerlandais (NLG) en dollars des Etats-Unis (USD), de sorte que le capital social actuel de sept cent quatre-vingt-cinq millions cent soixante-quinze mille florins néerlandais (NLG 785.175.000,-) est converti en quatre cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 418.686.950,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide de rétablir la valeur nominale des actions et de la fixer à cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50) par action.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de quatre cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 418.686.950,-), représenté par huit millions trois cent soixante-treize mille sept cent trente-neuf (8.373.739) actions de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

Les parts sociales ont toutes été souscrites par EACHAIRN INVESTMENTS BV, ayant son siège social au 419, Noord Esmarkerrandweg, NL-7533 BL, Enschede, qui est l'associé unique de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 113S, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03133/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MC KECHNIE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999. (03134/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

TEXALL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 59.759.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(03204/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MECANAIR, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 1999

L'assemblée générale prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate la démission de son mandat d'administrateur Monsieur Didier Dorange et nomme nouveau administrateur Monsieur Philippe Magnini, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue de l'Eglise.

L'Assemblée Générale révoque Monsieur José Lesoil, demeurant à Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer de son mandat de commissaire aux comptes et nomme l'AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener comme nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée générale désigne comme administrateur-délégué Monsieur Michel Coppens, demeurant à L-9650 Esch-sur-Sûre, 12, rue de l'Eglise.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Ainsi les organes de contrôle se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Coppens Michel, président, administrateur;
Monsieur Antonus Jean-Paul, administrateur;
Monsieur Magnini Philippe, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03135/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MIDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.811.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fourteenth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) MID-STATES INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office in London (United Kingdom),

2) KETCHICAN LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office in London (United Kingdom),

both here represented by Mr Robert Lulham, company director, residing in London,
by virtue of two proxies established on the 14th of December 1998 in London.

The said proxies after being signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of MIDLUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on the 28th of October 1996, published in the Mémorial C Recueil n° 34 of January 28th, 1997. The articles of associations have been amended by notarial deeds on the 30th of December, 1996, published in the Mémorial C Recueil n° 181 of April, 11th, 1997 and on 7th of July 1997, published in the Mémorial C Recueil n° 572 of October 20th, 1997.

- this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the followings resolutions:

Resolution

The shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation by adding a last paragraph, which will have the following wording:

«**Art. 6. Last paragraph.** In so far as sufficient distributable reserves are available, the company may redeem own shares. The shareholders' decision to redeem own shares shall be taken by a unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and duties in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-five thousand francs (25,000.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze décembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) MID-STATES INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à Londres (Royaume-Uni)
2) KETCHICAN LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social à Londres (Royaume-Uni)
toutes deux ici représentées par Monsieur Robert Lulham, administrateur de société, demeurant à Londres, en vertu de deux procurations données le 14 décembre 1998 à Londres.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le notaire soussigné et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société MIDLUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notariés, en date du 28 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil n° 34 du 28 janvier 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes notariés en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil numéro 181 du 11 avril 1997 et en date du 7 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil n° 572 du 20 octobre 1997.

- ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme dit ci-avant, ont ensuite tenu une assemblée générale et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts par ajout d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** Dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles, la société peut racheter ses propres parts sociales. La décision des associés de racheter les parts sociales de la société sera prise par un vote unanime de tous les associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lulham, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 113S, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 janvier 1999.

G. Lecuit.

(03138/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MIDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 janvier 1999.

G. Lecuit.

(03139/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.796.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 58, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Signature.

(03155/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MELKAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.697.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1998

Incorporation aux réserves de l'entièreté du bénéfice reporté.

Pour la société
MELKAT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 66, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03137/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MILLER & PORTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.126.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1998, que:

Conseil d'Administration:

Monsieur Paul Laplume et Madame Mireille Gehlen ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Martin Priest et Léonard Finan, Administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03140/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MINIATO TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.
R. C. Luxembourg B 63.402.

La soussignée, MINIATO TRADE S.A., ayant son siège social au 28, rue des Etats-Unis, L-1477 Luxembourg, atteste par la présente que le siège social et les bureaux ont été déplacés le 1^{er} janvier 1999 vers la nouvelle adresse 14, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

Pour MINIATO TRADE S.A.

SELINE FINANCE Ltd

SELINE MANAGEMENT Ltd

Administrateur

Administrateur

J.H. van Leuvenheim

J.H. van Leuvenheim

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1999, vol. 518, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03141/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MPCMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 64.514.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 92, case 1, que la société MPCMA S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, inscrite au R.C. section B sous le numéro 64.514 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Signature.

(03143/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MONTBRUN, ERNST & YOUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1998, vol. 1CS, fol. 89, case 11, que la société MONTBRUN, ERNST & YOUNG, S.à r.l. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

Signature.

(03142/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

NAVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.482.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVICOM S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.482, constituée sous la dénomination de FEDNAV (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu en date du 11 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 24 du 26 janvier 1991, et dont la dénomination a été changée en NAVICOM S.A. suivant acte reçu en date du 26 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 327 du 6 juillet 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence de LUF 2.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 8.000.000,- à LUF 10.000.000,- par la création et l'émission de 200 actions nouvelles de LUF 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération à concurrence de 25 % des actions nouvelles.

3. - Modification afférente de l'article cinq des statuts.

4. - Nomination de Monsieur Ludo Wijckmans comme nouvel administrateur de la société.

5. - Renouvellement de l'autorisation octroyée au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital social, sur base de l'article 5 des statuts, dans le cadre du capital autorisé.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 2.000.000,- (deux millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 8.000.000,- (huit millions de francs luxembourgeois) à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent) en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 200 (deux cents) actions nouvelles Monsieur Ludo Wijckmans, administrateur de sociétés, demeurant à B-1981 Hofstade (Belgique), 17, Vaardijk.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu Monsieur Ludo Wijckmans, préqualifié, ici représenté par Monsieur Fons Mangen, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui;

lequel a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les 200 (deux cents) actions nouvelles et les libérer à concurrence de 25 % (vingt-cinq pour cent), moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme NAVICOM S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 500.000, (cinq cent mille francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ludo Wijckmans, administrateur de sociétés, demeurant à B-1981 Hofstade (Belgique), 17, Vaardijk, comme nouvel administrateur de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation octroyée au Conseil d'Administration de procéder à des augmentations de capital social, sur base de l'article 5 des statuts, dans le cadre du capital autorisé, et ceci pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 113S, fol. 59, case 1. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1999.

J. Elvinger.

(03146/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

NAVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.
(03147/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

MULTI-HOUSE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, 145, rue Jean-Pierre Michels.

H. R. Luxemburg B 67.111.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze in Niederanven.

Sind erschienen:

1. - Herr Karl-Günter König, Geschäftsmann, wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

2. - Frau Claudia Margarete Nummer, Kauffrau im Gross- und Aussenhandel, Ehegattin von Herrn Karl-Günter König, vorbenannt, wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 9, Avenue de la Gare.

Die vorbenannten Kompargenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktieninhaber der Aktiengesellschaft MULTI-HOUSE S.A. mit Sitz zu Esch-sur-Alzette, 145, rue Jean-Pierre Michels, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 67.111,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Oktober 1998, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht ist,

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

Änderung der Vertretungsbefugnis der Gesellschaft und entsprechende Änderung des Artikels 12 der Statuten.
Gemäss der Tagesordnung haben die Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Vertretungsbefugnis der Gesellschaft zu ändern und dementsprechend Artikel 12 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft entweder durch die individuelle Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates mit derjenigen eines der Verwaltungsratsmitglieder rechtsgültig vertreten.»

Zweiter Beschluss

In Bezug auf den vorerwähnten Beschluss, wird die Gesellschaft nach aussen verpflichtet entweder durch die individuelle Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Jean-Claude Benick, Privatbeamter, wohnhaft in Esch-sur-Alzette oder durch die gemeinsame Unterschrift des vorgenannten Delegierten des Verwaltungsrates mit derjenigen von Herrn Karl-Günter König, Geschäftsmann, wohnhaft in Luxemburg, 9, Avenue de la Gare.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf fünfundzwanzigtausend franken (25.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederanven, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K.-G. König, C. M. Nummer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1998, vol. 113S, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Niederanven, den 7. Januar 1999.

P. Bettingen.

(03144/202/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

NAVARIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 54.255.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 57, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

SANNE & CIE, S à r.l.

Signature

(03145/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PARGINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.717.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARGINOR S.A. avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 364 du 30 juillet 1996,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 219 du 7 avril 1998.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlang/Mess

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- a) Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital;
- c) Augmentation du capital social de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) à cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 55.000.000,-), sans création d'actions nouvelles;
- d) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) à cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 55.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

Il est constaté par l'assemblée qu'il a été versé par les actionnaires la somme de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 35.000.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 5, premier alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa** Le capital social est fixé à cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 55.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre cent vingt-cinq mille francs (425.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1999, vol. 846, fol. 87, case 12. – Reçu 350.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03150/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PARGINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.717.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03151/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

TRACTEL GROUP MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 3, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 23.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Mersch, le 8 janvier 1999, vol. 124, fol. 30, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BUREAU COMPTABLE P. HAUSEMER, S.à r.l.

Signature

(03210/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

NUKOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.705.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg,
le 15 décembre 1998*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- l'assemblée a décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 1997;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997;
- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 7 janvier 1999.

Pour NUKOL S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03148/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.411.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTEGEN S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 1992, publié au Mémorial C numéro 459 du 13 octobre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivants actes reçu par le notaire instrumentant

- en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C numéro 219 du 13 mai 1993,
- en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 493 du 29 septembre 1995 et
- en date du 04 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 429 du 03 septembre 1996.

La séance est ouverte à 08.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehlinge/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de douze millions de francs belges (BEF 12.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de huit millions de francs belges pour le porter de son montant actuel de douze millions de francs belges à vingt millions de francs belges;

2) Renonciation au droit de souscription des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération à 100% en espèces aux nouvelles actions par DISTRIGEN S.A. et modification afférente de l'article 4 des statuts après adoption du point 1 de l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de huit millions de francs belges (BEF 8.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze millions de francs belges (BEF 12.000.000,-) à vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-), par la création de huit mille (8.000) actions nouvelles de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de huit millions de francs belges (BEF 8.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte: la société anonyme DISTRIGEN S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les huit mille (8.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme DISTRIGEN S.A., préqualifiée.

Les huit mille (8.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit millions de francs belges (BEF 8.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 4.1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent trente mille francs (130.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1998, vol. 846, fol. 80, case 7. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03152/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PARTEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.411.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03153/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PROJECT DEVELOPMENT INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 56.377.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg, le 18 décembre 1998

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter le résultat de l'exercice 1997;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat durant l'exercice 1997;
- de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la société au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 6 janvier 1999.

Pour PROJECT DEVELOPMENT INTERNATIONAL CORPORATION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03164/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PHARMACIA & UPJOHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 janvier 1999

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 1999:

- que Monsieur Christopher J. Coughlin a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société, avec effet immédiat et qu'il lui a été donné décharge de son mandat;
- que le nombre d'administrateurs de la société est fixé à six;
- que sont nommés comme administrateurs de la société:
 1. M. Ashley Readshaw, 11, Annabelle Lane, Florham Park, New Jersey, 07932, USA;
 2. M. Frederik Berg, Ehrenstrahlsvägen, 16851 Bromma, Suède.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour PHARMACIA & UPJOHN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 1999, vol. 518, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03154/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PROGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.118.

L an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGIMMO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 257 du 13 juin 1992,

les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 182 du 21 avril 1995.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Ehrlange/Mess.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les seize mille neuf cent trente-cinq (16.935) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 57.528.900,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital d'un montant de LUF 50.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 57.528.900,- à LUF 107.528.900,- moyennant l'émission de 14.465 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale;

b) Réalisation de cette augmentation de capital moyennant l'apport de 4.999 actions de la société THE FASTNET HOUSE S.A., avec siège social à Luxembourg;

c) Souscription et libération des actions nouvelles par le CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.;

d) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 57.528.900,-) à cent sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cents francs luxembourgeois (107.528.900,-), par la création de quatorze mille quatre cent soixante-cinq (14.465) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réaliser l'augmentation de capital moyennant l'apport de quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (4.999) actions de la société anonyme THE FASTNET HOUSE S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.676, à la valeur globale de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).

Souscription - Libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte:

le CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., société anonyme, dont le siège social est à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,
ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de son mandant les quatorze mille quatre cent soixante-cinq (14.465) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par le CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

Les quatorze mille quatre cent soixante-cinq (14.465) actions nouvelles sont entièrement libérées par l'apport de 4.999 actions de la société THE FASTNET HOUSE S.A., préqualifiée.

Les actions susmentionnées ont été mises à disposition de la société ainsi que cela résulte d'un certificat annexé, ce que le notaire constate expressément.

Les prédites actions font l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE CONTINENTALE, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, daté du 30 décembre 1998.

Un exemplaire de ce rapport reste annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre, soit 50.000.000,- de francs.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent sept millions cinq cent vingt-huit mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 107.528.900,-), représenté par trente et un mille quatre cents (31.400) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cinq cent quatre-vingt-quinze mille francs (595.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1999, vol. 846, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03162/219/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.

PROGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.118.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999.

F. Kessler.

(03163/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 1999.